



Municipalité

Case postale
CH-1401 Yverdon-les-Bains

Date : 22 septembre 2015
N. Réf : SLA/erb
Dossier : 12.09.11.04/
assocqdescygnés_it_requêtesville_erb
_20150918_s.docx

Association Quartier des Cygnes
p.a Monsieur Ph. Golliard, Président
Chemin des Grèbes 34
1400 Yverdon-les-Bains

Votre dernière assemblée générale – requêtes adressées à la Ville

Monsieur le Président,

Après consultation des services concernés et pour donner suite à notre accusé de réception du 19 juin dernier qui laissait une série de questions en suspens, nous avons l'avantage de vous transmettre les éléments de réponses suivants :

Implantation d'un parc à vélos derrière l'ancien restaurant du Lac

Le service de l'Urbanisme et des bâtiments pilote actuellement un projet d'implantation d'abris vélos destinés notamment aux utilisateurs du conservatoire de musique. La phase de réalisation est prévue pour ces prochaines semaines.

Arrêt de bus Clair-Logis

Une demande de crédit complémentaire au Conseil Communal sera déposée dans le courant du 1^{er} trimestre 2016 concernant la mise aux normes des arrêts de bus de la Ville. Compte tenu de l'urgence, l'arrêt Clair-Logis sera traité de manière prioritaire.

Circulation et stationnement à la rue de la Jonction

Suite à une décision municipale, la zone 30 km/h du quartier de la Jonction sera mise en conformité dans les deux mois à venir. Sur le plan des marquages, des places de parc, des priorités de droite et de la bande piétonne seront refaites prochainement. Ces interventions permettront de dissuader le stationnement sauvage le long du Mujon, notamment par l'intervention de la Police nord vaudois, qui sera dès lors habilitée à verbaliser les contrevenants.

Pose de miroirs

La pose de miroirs sur le domaine public n'est pas préconisée dans la mesure où le miroir déforme significativement les distances réelles entre les objets. De plus, cette manière de faire n'encourage pas les automobilistes à réduire leur vitesse à l'approche des intersections.

Problème de vitesse sur l'artère Cygnes/Rue des Près-du-Lac

La Municipalité est consciente de l'importante charge de trafic supportée par cet axe. Dès lors, dans le cadre de la révision du concept TIM (Transport Individuel Motorisé), elle a décidé que des mesures d'assainissement seraient prises ces prochaines années. A court terme, la pose de dos d'âne n'est pas préconisée au vu de la charge de trafic et de la circulation des bus de la ligne 605.

Emplacement de la concession des magiciens Ravessoud

A ce jour cette concession n'a pas encore été réattribuée, car cet emplacement fait l'objet d'une réflexion des services de la Ville pour une relocalisation d'une autre société locale yverdonnoise.

En vous remerciant de votre patience, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



J.-D. Carrard



La Secrétaire :



S. Lacoste

Copie à : Mme G. Capt, municipale
M. M. Baertschi, architecte de la ville
M. P. Pittet, commandant de la Police nord-vaudois
Mme M. Brigeot, Mobilité